



SYNDICAT GENERAL

TRAVAILLEURS PORTUAIRES

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 2 mai 2017

Camarades,

Nous venons de signer l'accord NAO 2017 avec plusieurs avancées salariales non négligeables pour l'ensemble des salariés du GPMH. Cette signature est l'aboutissement d'un combat engagé par notre syndicat et même si tout le monde quelque soit son appartenance ou sa catégorie professionnelle est concerné par l'application de ces nouvelles mesures, il convient de ne pas oublier que seule notre organisation syndicale, forte d'une telle représentativité, a su une nouvelle fois, engrangé de nouveaux droits pour tous.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017 (rétroactif et nouvelles règles sur la prochaine paie) :

- 🚦 Revalorisation des grilles locales (SBML) à l'image des grilles nationales (SBMH) : **0.9%**
- 🚦 Pour les salariés dont le salaire de base mensuel de référence (SBMR) est strictement supérieur aux minimas des grilles (SBMH et SBML) : **revalorisation de 0,90% au SBMH ou SBML associé à chaque SBMR. Le résultat (arrondi à l'Euro supérieur) sera appliqué sur le SBMR.**
- 🚦 Dispositions concernant le salaire de remplacement des salariés en CFC et des salariés disposant d'une garantie de rémunération : **application des 0,90% sur le salaire de remplacement versé aux salariés en CFC ainsi que sur le montant annuel de la garantie de rémunération**
- 🚦 Revalorisation de la prime annuelle instaurée en 2014. : **Le montant de cette prime annuelle est portée de 475 euros à 500 euros brut.**
- 🚦 Mesures individuelles : **Une enveloppe maximum de 0,30% de la masse salariale sera attribuée aux augmentations individuelles.** Le bilan de cette mesure sera présenté au comité d'entreprise au plus tard dans les quatre mois de sa mise en œuvre.
- 🚦 Harmonisation des barèmes « indemnités kilométriques inférieures et supérieures à 20 kilomètres » : **Les barèmes des indemnités de déplacements occasionnels inférieurs et supérieurs à 20 kilomètres sont harmonisés. A compter du 1^{er} juillet 2017, les indemnités de déplacements seront indemnisés sur la base du taux 7 cv et +.**
- 🚦 Revalorisation de la grille locale AT1 de la manière suivante :

0	3	6	9	12	15	18	21	24	27	30	33
1779	1811	1898	1963	2055	2116	2177	2240	2301	2365	2426	2557

Cette grille sera également revalorisée des 0.9%

- Loi Mathys – dons de jours effectués par les salariés de l'entreprise alimentent une « banque » gérée par l'assistante sociale abondé de 15 jours per le GPMH.

De plus, nous avons en marge de cette NAO voulu discuter de l'attribution d'une prime ou autre dans le cadre des 500 ans du port du havre en 2017.

Ainsi nous avons par le biais du comité d'entreprise demandé le versement d'une dotation exceptionnelle pour permettre la distribution de chèques vacances d'un montant moyen de 500€ pour l'ensemble des salariés. **Si ce principe est acté et que nous pouvons déjà nous féliciter, il nous reste à discuter de tout un tas de modalités concernant l'attribution de ces chèques avant leurs distributions.**

Concernant ces chèques, nous reviendrons vers vous très prochainement pour vous rappeler le contexte mais d'ores et déjà, chacun doit noter qu'il n'est pas dans la politique sociale du comité d'entreprise de pérenniser ce genre de pratiques qui viendraient si tel était le cas, à se substituer intégralement aux pratiques actuellement en vigueur au sein du C.E (arbre de Noël, voyages, camping, bons fournisseurs, places cinéma, etc.) et à remettre en cause tout le social que le comité essaie de préserver depuis sa création !

Voilà camarades de quoi ne plus douter sur l'importance à conserver et à adhérer à un syndicat CGT ultra-représentatif et capable de mener les combats sociaux dans l'intérêt de tous.

Et si par cohérence d'opinion ou d'adhésion, ceux qui crachent sur la CGT veulent finalement ne pas toucher les fruits de la dernière NAO, nous avons ouvert une caisse de solidarité dont l'intégralité des fonds nous servira à financer la lutte sociale !!

Unis, Déterminés et Combatifs

Avec la CGT

Seul syndicat capable de défendre vos intérêts

Le secrétaire général

L.DELAPORTE